

(Traduction non officielle)

Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement
No. 10/2561
Mesures spéciales pour encourager l'investissement dans l'année de la promotion

Aux termes de l'Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre, 2014 sur des Principes et critères pour la promotion des investissements,

Afin de promouvoir les investissements dans les secteurs prioritaires du pays surtout des grands projets ayant des impacts sur l'économie du pays, en vertu des dispositions de la Section 16, 18, 31, et 35 de la Loi sur la Promotion des Investissements, B.E. 2520 (1977), le Conseil de l'investissement publie cette annonce comme suit:

1. Toutes les provinces de Thaïlande sont désignées comme zone de promotion de l'investissement, à l'exclusion de Bangkok.
2. Les projets satisfaisant aux conditions spécifiées dans l'Article 3. bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés pendant 3 ans à compter de la date d'expiration de l'exemption de l'impôt sur le revenu des sociétés.
3. Conditions
 - 3.1 Les activités de groupes A1, A2 et A3 sauf les activités sans un local de l'entreprise tel que le secteur de transport aérien et le transport maritime etc.
 - 3.2 La durée totale que le projet bénéficie des droits et avantages de l'exemption de l'impôt sur le revenu des sociétés aux termes des mesures de promotion de l'investissement ne doit pas être supérieur à 8 ans.
 - 3.3 Le projet doit avoir un capital investi d'au moins un milliard de baht à l'exclusion du coût du terrain et du fonds de roulement.
 - 3.4 La demande d'opération doit être soumise dans le délai limite d'opération. Toutefois, les droits et avantages en vertu de la Section 31 doit rester en vigueur ; la période et le plafond de l'exemption de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les droits et avantages en vertu de cette mesure seront accordés quand les conditions requises sont totalement remplies.
 - 3.5 L'extension de durée d'opération ne sera pas autorisée en aucune étape depuis l'approbation de résolution jusqu'à l'opération.
4. Cette Mesure est applicable pour les demandes de promotion soumises entre le 18 novembre 2018 et le 30 décembre 2019.

La présente annonce entrera en vigueur dès sa publication

Annonce du 11 décembre 2018

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)
Président du Bureau du Conseil de l'Investissement